

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

2.2 - Poursuivre le développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes

EJ 2.2.1 - LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES (AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES 18 ANS À MOINS DE 25 ANS)

DIAGNOSTIC

- Les Structures Jeunesse visent à favoriser l'information et l'orientation des jeunes, en matière d'emploi, de santé et de scolarité. Elles visent ainsi à éviter les situations d'isolement et de grande précarité. Globalement, le Conseil Départemental dispose d'une offre de services en Structures Jeunesse faible (Information Jeunesse, Points Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) et Mission Locale). Cette offre se concentre surtout sur la Métropole de Lyon.
- Dans les territoires qui combinent faible taux de scolarisation et fort taux de chômage des 15 ans à moins de 25 ans, une attention particulière doit être portée notamment aux territoires en matière d'insertion.
- Dans le cadre de l'enquête conduite auprès des familles, les préoccupations des parents d'adolescents portent essentiellement sur la scolarité (71% des interrogés) et l'insertion professionnelle (36%). Cependant, ces préoccupations sont diverses : relations aux écrans, prévention santé, accès aux loisirs, activités sportives et culturelles.

En 2019, 1450 jeunes ont été accueillis dans les PAEJ porté par le CRIJ, dont 860 résidents de Quartiers Prioritaires (QPV). Il y a 7 PAEJ implantés sur le territoire du Rhône (69), tous situés dans la Métropole de Lyon :

- 3 PAEJ portés par la fondation Action Recherche Handicap et santé Mentale (ARHM) à Rillieux-la-Pape, Saint-Priest et dans le Sud-Est Lyonnais (Vénissieux, Saint-Fons, Feyzin et Corbas).
- PAEJ Écoute et Prévenir à Vaulx-en-Velin
- Espace Santé Jeunes porté par le CRIJ à Lyon avec des antennes à Givors et Oullins
- 2 PAEJ municipaux : Villeurbanne et Meyzieu (avec une antenne à Décines-Charpieu).
- Au total en 2019, ces 7 PAEJ ont accueilli 7 443 personnes.

Il y a également 2 Maisons des Adolescents (MDA).

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

- Promouvoir l'engagement citoyen des jeunes pour créer les conditions permettant à chacun d'eux d'avoir les moyens de son projet de vie sociale et professionnelle. Les interventions en faveur de l'autonomie des jeunes se déclineront en mobilisant des actions spécifiques autour des thématiques de l'engagement, de l'insertion sociale, de l'insertion professionnelle et de la décohabitation.
- Coordonner et mettre en réseau dans le cadre de la démarche et de la mise en œuvre du Schéma des Services aux Familles les différents acteurs intervenant aux côtés des jeunes sur les territoires, avec une attention particulière dans les Cités éducatives, dans une approche transdisciplinaire (prévention, santé, logement, loisirs, insertion, orientation, emploi etc.) de « parcours jeunes ».

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Tous publics
- ➔ Publics prioritaires et territoires prioritaires

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ La Commission Enfance-Jeunesse

ACTION 1

- ➔ Prioriser les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) en direction des quartiers prioritaires (QPV) et des gens du voyage.

ACTION 2

- ➔ Le dispositif « Revenu de Solidarité Jeunes » est aujourd'hui actif sur la métropole. Au niveau du département, il s'agit de poursuivre les guichets uniques gérés par les missions locales et pilotés par le département pour poursuivre le déploiement du FAJ et éviter le non accès aux droits.

ACTION 3

- ➔ Conduire à l'échelle métropolitaine et départementale un travail d'orientation et d'information autour du fond d'aides aux jeunes (FAJ) et des missions locales.

2 - SOUTENIR LES JEUNES DE 12 À 25 ANS DANS LEUR PARCOURS D'ACCÈS À L'AUTONOMIE

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Commission Enfance-Jeunesse et autres partenaires du Schéma des Services aux Familles
- ➔ Éducation nationale et le Service Social en Faveur des Élèves (SSFE)
- ➔ Il est prévu d'impliquer au niveau des territoires les élus, les gestionnaires concernés et les acteurs de l'éducation spécialisée

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)
- ➔ CLAS
- ➔ Foyers Jeunes Travailleurs (FJT)
- ➔ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (dispositifs spécifiques sur l'insertion et le logement, lutte contre le décrochage scolaire et postes spécifiques)
- ➔ Programme de Réussite Éducative (PRE)
- ➔ Expérimentations Plan d'investissement dans les compétences (PIC) et appels à projets associés
- ➔ Aides au BAFA (MSA Ain-Rhône, DRDJSCS, Caf du Rhône et collectivités)

ACTION 4

- ➔ Articuler les projets socio-éducatifs des Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) - dans une perspective d'adaptation aux évolutions des situations des jeunes - autour des orientations pour la jeunesse de la branche Famille, en favorisant prioritairement l'insertion sociale des jeunes.

ACTION 5

- ➔ Développer la coordination des PAEJ sous le pilotage de la CAF et du délégué départemental ANPAEJ.

ACTION 6

- ➔ Poursuivre l'accompagnement de la Métropole de Lyon en direction des projets d'orientation scolaire et professionnelle au sein des collèges et des lycées.

ACTION 7

- ➔ Mener une réflexion partenariale sur la politique d'accès au logement par les jeunes et l'identification des freins à la décohabitation

ACTION 8

- ➔ Poursuivre le soutien à l'obtention du BAFA par les jeunes : aides individuelles de la Caf du Rhône et de la MSA Ain-Rhône notamment et maintien du soutien aux collectivités.

ACTION 9

- ➔ Réintroduire les réseaux «Formation Qualification Emploi» (FOQUALE) de l'Éducation nationale et les PsyEN.

ÉCHÉANCES

- ➔ Durée du Schéma des Services aux Familles (2021-2026)

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

➔ Lutter contre le décrochage scolaire :

- Nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à destination des adolescents, et spécifiquement en QPV ou en direction des gens du voyage.

➔ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- Nombre de bénéficiaires du RSJ à l'échelle de la Métropole.
- Évolution du nombre de bénéficiaires FAJ et PIC et de suivis opérés.